

DEC160695DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Bruno CREVAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne » et nommant Madame Sonia PATY en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 06/04/2007 ;

Considérant que Monsieur Bruno CREVAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Bruno CREVAT, adjoint technique, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne », à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur Bruno CREVAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Bruno CREVAT est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ECULLY, le 28/04/2016
La directrice de l'unité
Sonia PATY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers

Depasser les frontieres
Advancing the frontiers